

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2019
COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 2 AVRIL 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 26 MARS 2019.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mercredi 13 mars 2019 P. 01
2. Mise en place d'un programme d'aide « Licence sportive pour tous » P. 18
3. Taux des impôts 2019 P. 24
4. Cession de la parcelle communale cadastrée BA n°3, sise ZAC des Mascareignes, au groupe Les Flamboyants P. 25
5. Régularisation juridique et financière de l'expropriation portant sur la parcelle de terrain non bâti, cadastrée AL 1457, sise boulevard de Verdun P. 35
6. Régie municipale de fossoyage – Renouvellement de l'habilitation préfectorale P. 55
7. Désaffectation et déclassement du logement de fonction d'instituteur de l'école primaire Ariste Bolon P. 56
8. Travaux de réfection de la voirie intercommunale de la Zac Environnement de Le Port - Approbation de la convention tripartite P. 64
9. Constitution d'une provision pour risques et charges financiers P. 76

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi deux avril, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Mikaëla Latra, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Catherine Gossard (M. Brandon Incana), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot (17h11), Mme Valérie Auber (17h11), M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint (17h41).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h04

A la demande de M. le Maire, une minute de silence est observée pour rendre hommage aux victimes du drame de la Rivière des Galets.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mercredi 13 mars 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Firose Gador),

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 13 mars 2019 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

Arrivée de Mme Valérie Auber et de M. Patrick Jardinot à 17h11.

2. Mise en place d'un programme d'aide « Licence sportive pour tous »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot et 3 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, M. Hary Auber),

Article 1 : approuve la création du dispositif intitulé « Licence sportive pour tous » ;

Article 2 : valide le règlement d'attribution du programme d'aide y afférent ;

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

3. Taux des impôts 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 3 abstentions : M. Hary Auber, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : maintient les taux de fiscalité locale identiques à ceux de 2018, à savoir :

- la Taxe d'Habitation : 24,24 %
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 34,49%
- la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 30,17 %.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Arrivée de M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint à 17h41.

4. Cession de la parcelle communale cadastrée BA n°3, sise ZAC des Mascareignes, au groupe Les Flamboyants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la cession en pleine propriété de la parcelle de terrain non bâti cadastrée BA n°3, sise rue Simon Pernic, ZAC des Mascareignes, au groupe Les Flamboyants ou à l'un de ses établissements spécialement créé pour le projet, pour une superficie bornée de 5 343 m² ;

Article 2 : fixe le prix de la vente à la somme de 1 600 000 euros (Un million six cent mille euros), conforme à l'avis des Domaines, avec possibilité pour l'acquéreur de payer soit l'intégralité du prix de la vente au comptant, le jour de la signature de l'acte, soit d'effectuer un paiement fractionné de la somme comme suit :

1. 50% du montant, soit 800 000 €, le jour de la signature de l'acte ;
2. Les 50% restants, soit 800 000 €, au plus tard à la première date anniversaire de l'acte.

Article 3 : fixe au 31 octobre 2019 au plus tard la date de signature de l'acte authentique.

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

5. Régularisation juridique et financière de l'expropriation portant sur la parcelle de terrain non bâti, cadastrée AL 1457, sise boulevard de Verdun

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : valide les modalités de régularisation juridique et financière portant sur la parcelle cadastrée AL n°1457 (185 m²) suivantes :

- ✓ Etablissement d'un acte d'acquiescement ;
- ✓ Montant de l'indemnité à verser aux époux Fok-Ah-Chuen fixé à 88 500 € après négociation sur la base de l'avis du Domaine et du rapport d'expertise immobilière établi à la demande de la famille ;
- ✓ Versement de l'indemnité sur le compte du notaire rédacteur après l'accomplissement des mesures de publicité ;
- ✓ Frais de rédaction de l'acte supportés par la Ville, intégralement, en sus de l'indemnité à verser ci-dessus.

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte d'acquiescement et tout autre document se rapportant à cette affaire, ainsi qu'à effectuer le versement de l'indemnité sur le compte du notaire rédacteur après l'accomplissement des mesures de publicité.

6. Régie municipale de fossoyage – Renouvellement de l'habilitation préfectorale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Valérie Auber et Patrick Jardinot),

Article 1 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à accomplir toutes les formalités indispensables au renouvellement de l'habilitation préfectorale nécessaire au fonctionnement de la régie municipale de fossoyage et à signer les actes correspondants.

7. Désaffectation et déclassement du logement de fonction d'instituteur de l'école primaire Ariste Bolon

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Daniel Vassinot, Mme Mémouna Patel),

Article 1 : constate la désaffectation et prononce le déclassement de l'ancien logement de fonction des instituteurs, dévolu à l'école primaire Ariste Bolon ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**8. Travaux de réfection de la voirie intercommunale de la Zac Environnement de Le Port -
Approbation de la convention tripartite**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec et 3 abstentions : M. Hary Auber, Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve les termes de la convention de participation financière annexée ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'acte et tous les autres documents correspondant à cette affaire.

9. Constitution d'une provision pour risques et charges financiers

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (3 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador et 1 abstention : Mme Sabine Le Toullec),

Article 1 : autorise la constitution d'une provision de 400 000 € pour risques et charges financiers, au titre de l'avance en compte courant accordée à la SEM Gem'Port des Mascareignes en 2016 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux inscriptions qui en découlent et à signer les actes correspondants.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h28.

LE MAIRE



Olivier HOARAU